Séance du 16/09/2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Politique : *La passion du sport*
Commission : Sports - Jeunesse - Vie étudiante - Vie associative

Délibération n° : 367
Dossier : 190879

Direction en charge : Sports Jeunesse et Vie associative
Objet : Construction d'un stand de tir sur la commune d'Andrézieux Bouthéon - Convention de financement entre les communes de Saint-Etienne et d'Andrézieux Bouthéon - Approbation.

Président : M. Gaël PERDRIAU, Maire
Date de convocation du conseil : 06/09/2019
Compte rendu affiché le : 17/09/2019
Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 59

Présents :
M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Delphine JUSSELME, Mme Nora BERROUKECHE, M. Claude LIOGIER, Mme Christiane JODAR, M. Paul CORRIERAS, Mme Brigitte MASSON, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, Mme Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY, M. Denis CHAMBE, Mme Pascale LACOUR, M. Lionel BOUCHER, Mme Fabienne PERRIN, M. Charles DALLARA, M. Frédéric DURAND, M. Robert KARULAK, Mme Raymonde ALLIROT, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Nicole AUBOURDY, M. Daniel JACQUEMET, Mme Anne-Françoise VIALLON, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Jean-Noël CORNUT, Mme Marie-Dominique FAURE, M. Eric BARGAIN, M. Patrick NEYRET, Mme Catherine ZADRA, M. Cyril MEKDJIAN, Mme Marie-Camille REY, M. André FRIEDENBERG, Mme Marie-Hélène THOMAS, Mme Pascale MARRON (présente jusqu'à la question n°45 du projet de l'ordre du jour), M. Olivier LONGEON, Mme Nadia SEMACHE, M. Gabriel DE PEYRECAVE (présent jusqu'à la question n°83 du projet de l'ordre du jour), Mme Raphaëlle JEANSON (présente jusqu'à la question n°83 du projet de l'ordre du jour), M. Jacques PHROMMALA, Mme Maryse BIANCHIN, M. Pierrick COURBON, M. Jacques FRESSINET, M. Jean-Jacques PAUZON, Mme Myriam ULMER, M. Georges STEC, M. Michel BEAL, Mme Geneviève ALBOUY, M. Lionel SAUGUES (présent jusqu'à la question n°78 du projet de l'ordre du jour), M. Georges ZIEGLER, M. Anaclet NGAMENI

Absents-Excusés :
M. Alain SCHNEIDER (pouvoir à Mme Fabienne PERRIN) Mme Caroline MONTAGNIER (pouvoir à Mme Pascale LACOUR, Pouvoir à Mme Lacour jusqu'à la question n°81 du projet de l'ordre du jour, puis présence de Mme Montagnier à compter de la question n°82 du projet de l'ordre du jour) M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE (pouvoir à M. André FRIEDENBERG) M. Serge HORVATH (pouvoir à M. Gabriel DE PEYRECAVE)

Absents :
Mme Stéphanie MOREAU

VILLE DE ST-ETIENNE CONSEIL MUNICIPAL du 16/09/2019

Politique : *La passion du sport*
Commission : Sports - Jeunesse - Vie étudiante - Vie associative

Délibération n° : 367
Dossier : 190879

Direction en charge : Sports Jeunesse et Vie associative
Objet : Construction d'un stand de tir sur la commune d'Andrézieux Bouthéon - Convention de financement entre les communes de Saint-Etienne et d'Andrézieux Bouthéon - Approbation.

□ Rappel et Références :
Construit en 1974, le stand de tir municipal est implanté dans la partie nord du stade de Grouchy qui couvre une superficie de deux hectares. Il est intégré au sein de la ZAC de Grouchy créée en octobre 1990 et où les premiers résidents ont aménagé en 1997.

L'urbanisme impose un redéploiement des activités de tir.

L'adaptation des horaires d'ouverture du stand de tir ne permet pas actuellement de répondre, d'une part, à la nécessité d'une pratique régulière pour le tir sportif provoquant l'insatisfaction des utilisateurs, et d'autre part, aux nuisances sonores pouvant être générées lors des périodes de fonctionnement.

Enfin, dans le cadre de la conservation du patrimoine sportif de la Ville, il convient de noter que des travaux importants sont nécessaires au maintien en fonctionnement de cette installation au regard de l'évolution de la réglementation (accessibilité entre autre), de l'usure des installations techniques (chaufferie), de travaux structurels, et de la nécessité d'insonoriser au mieux l'équipement.
Le coût des travaux a ainsi été estimé à environ 3 000 000 € TTC.
Depuis 2015, de nombreuses recherches de fonciers adaptés sont demeurées infructueuses.

□ Motivation et Opportunité :
Par ailleurs, la Ville d'Andrézieux Bouthéon a démarré un projet de construction d'un nouveau stand de tir, situé sur l'emprise de l'ancien stade de rugby des Bullieux.

Cet équipement moderne, indoor, doté des dernières technologies pour la pratique et le développement du tir sportif permettant aussi de répondre aux besoins des pratiquants stéphanois.

Enfin, la construction, incluant un espace dédié à la pratique des armes réglementaires, répondrait aux besoins de formation obligatoire des équipes de la Police Municipale.

La Ville de Saint-Etienne a décidé d'accompagner financièrement la construction du nouveau stand de tir sur la commune d'Andrézieux Bouthéon afin de favoriser l'accès des fonctionnaires de la Police Municipale et des pratiquants sportifs stéphanois.

□ Contenu :
Le projet dont le montant global est de 5 000 000 € HT sera livré en fin d'année 2019.
Au travers de cette délibération et au regard des enjeux stratégiques du projet de construction d'un stand de tir sur la commune d'Andrézieux-Bouthéon, la Ville de Saint-Etienne s'engage à l'accompagner financièrement à hauteur de 600 000 €.

□ Maîtrise d'ouvrage :
Ville d'Andrézieux Bouthéon.

□ Point Financier :

- Coût total investissement TTC : 600 000€ dont TVA :
- Coût total annuel fonctionnement TTC : dont personnel mis en oeuvre :

Financement	Ville	Département	Région	Etat	Europe	Autres
Investissement	600 000€					
Fonctionnement						

dont personnel supplémentaire						
dont prestations particulières						

□ **Proposition :**
Il est demandé à l'Assemblée délibérante de bien vouloir :
- approuver le versement d'une contribution financière à destination de la Ville d'Andrézieux-Bouthéon,
- approuver la convention de financement avec la Ville d'Andrézieux-Bouthéon,
- autoriser M. le Maire ou son représentant, Adjoint ayant reçu délégation, à signer cette convention dont un exemplaire restera joint au présent dossier.

Décision : Proposition adoptée **Résultat du vote :** 58 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)	**Imputation budgétaire** BP 2019 - Chapitre 204 - Article 2041412 Opération n°2018 P 6886
	Pour Extrait, **Le Maire,** **Gaël PERDRIAU**